

## Émetteur

Pôle Formation doctorale  
François DAUPHIN

## Diffusion

Le 16 juin 2025

COMPTE RENDU DE REUNION		Réunion plénière du Collège des Ecoles Doctorales normandes	
Lieu	Date et heure	Durée	
Visio zoom - session enregistrée	19 mai 2025 à 14 h		

## Présent-e-s :

Marie-Samira Abdallah, Emilie Bouet, Hugo Chemin, Carole Christen, Antoine Corre-Basset, Andréane Cuissart, Vincent Dalla Libera, François Dauphin, Justine Delaroque, Emilie Despois, Olivier Etard, Gilles Gasso, Côme Ghadi, Laura Gilbert, Martine Guénolé, Alexandre Guilbaud, Thomas Guillemin, Catherine Godard, Yazid Hafsi, Arnaud Haquet, Vincent Hardy, Jean Juraszek, Jean-Luc Lamotte, Constance Lange Gibourdel, Nicolas Langlois, Elodie Leblanc, Pierre Lefebvre, Marie Legay, Raphaëlle Lemaire, Lynda Letêtu, Philippe Madeline, Sophie Mandeville, Alexandra Merle, Philippe Moguérou, Imane Mouffick, Damase Mouralis, Aurore Patey, Pauline Pélissier, Laurence Puechberty, Marine Ollivary, Clément Recher, Oriane Remadna, Céline Renault, Etienne Richard, Vincent Richard, Alain Rincé, Carol Santos Almonte, Zoé Sicard Delage, Patrice Vibert, Clara Vielcanet, Valérie Vignaux, Mathilde Wüllen

## Invité-e-s :

Audrey Chaudron, Juliette Leclerc, Leïla Mehnane, Lyse Szymanski

## Excusé-e-s :

Marie-Laure Cabon, Esther Camus, Xavier Portier, Marie-Noëlle Poulain, Christophe Rochais, Fanny Simon

## Ordre du jour :

1. Informations générales
2. Présentation d'un projet COFUND (Région Normandie)
3. Retour sur le test de la formation PHDOOC « Doctorat et poursuite de carrière »
4. Encadrement de l'IA générative en doctorat : étude d'un cas
5. Questions diverses

François Dauphin (FD) ouvre la séance du CED à 14h05. FD rappelle que la prochaine réunion du CED de l'année 2024-2025 est prévue le lundi 23 juin 2025 à partir de 14h en visioconférence. Un planning prévisionnel doit être discuté pour l'année 2025-2026.

## 1. Informations générales

### Mouvements dans les directions des écoles doctorales et les maisons du Doctorat

FD informe les membres du CED de l'arrivée de Sarah Abecassis à la Maison du Doctorat de l'UCN en tant que gestionnaire de l'ED 508 NC en remplacement de Tiffany Bouet. FD informe également que suite à la démission de Sandrine Lascaux de sa fonction de directrice -adjointe de l'ED 558 NH sur le site de l'ULHN (annoncée en CED du 15 mars 2025), le conseil de l'ED NH a élu Carole Christen lors de sa réunion du 31 mars 2025. FD donne la parole à Carole Christen pour se présenter. Carole Christen est Professeur d'Histoire Contemporaine à l'ULHN, responsable du master Histoire Recherche et membres du laboratoire IDEES. FD leur souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble des membres du CED.



## Césures en doctorat

FD rappelle qu'il est possible de réaliser une période de césure pendant le doctorat avec des règles précises fixées au niveau national (un ou deux semestres consécutifs, motifs précis, ...) et que l'organisation mise en place en Normandie définit deux périodes de remontées des dossiers de demandes en amont de chacun des semestres. Une 1<sup>ère</sup> réunion de la commission inter-établissement et inter-ED a eu lieu classiquement fin janvier/début février pour les césures devant débiter au 1<sup>er</sup> mars et une seconde réunion est placée courant juin pour les césures devant débiter au 1<sup>er</sup> septembre. A cet égard, FD rappelle que les dossiers de demandes doivent être remontés aux pôles doctoraux des établissements au plus tard le 6 juin 2025 par les doctorant.es, puis au plus tard le 13 juin 2025 au pôle doctoral de Normandie Université pour la bonne tenue de la réunion de la commission césures, prévue le 17 juin 2025 à 9h.

## Inscription en doctorat au titre de la VAE

FD précise aux membres du CED que dans le cadre des demandes d'inscription en doctorat au titre de la VAE, la période de remontée des dossiers aux maisons du Doctorat par les services de formation continue des établissements se termine cette année au 22 mai 2025 pour un retour au pôle formation doctorale de Normandie Université au plus tard le 28 mai 2025 à midi. La commission inter-ED, inter-établissement et inter-services est prévue le 11 juin 2025 à partir de 9h. FD rappelle que cette commission doit comporter obligatoirement des collègues des services de formation continue des établissements concernés par les demandes, des collègues des maisons du doctorat concernées, des membres de l'équipe de direction des ED concernées, ainsi que des collègues d'établissement en miroir et des directions d'ED d'un domaine disciplinaire différent (SHS / STS). Cette commission a pour objectif de donner un avis rapidement pour l'organisation et la réalisation des commissions au sein des ED pour l'évaluation de l'éligibilité scientifique des dossiers avant le 15 juillet.

## Contrats doctoraux établissements et Normandie Recherche

FD présente une synthèse des informations à sa disposition concernant la répartition des contrats doctoraux établissements et Normandie Recherche pour les huit ED normandes. Concernant les contrats doctoraux Normandie Recherche, les chiffres proposés ce jour devront être consolidés une fois le retour des avis de la commission permanente de la Région Normandie.

		CD Etablissement						
Ecoles doctorales		UCN	ULHN	URN	INSA	ENSICAEN	ENSA	Somme
nBISE	497	9	1	10	nc	nc	nc	20
NC	508	3	1	3	*	*	nc	7
PSIME	591	10	2	3	*	*	nc	15
MIIS	590	3	2	3	*	0	nc	8
EGN	242	1	0	1	nc	nc	nc	2
HSRT	556	4	0	3	nc	nc	?	7
NH	558	4	1	5	nc	nc	?	10
DN	98	1	0	3	nc	nc	nc	4

		CD Normandie Recherche 100						
Ecoles doctorales		UCN	ULHN	URN	INSA	ENSICAEN	ENSA	Somme
nBISE	497	7	0	4	nc	nc	nc	11
NC	508	3	1	3	nc	nc	nc	7
PSIME	591	4	2	5	nc	nc	nc	11
MIIS	590	4	1	2	nc	nc	nc	7
EGN	242	1	1	1	nc	nc	nc	3
HSRT	556	2	1	2	nc	nc	nc	5
NH	558	0	1	0	nc	nc	nc	1
DN	98	0	0	0	nc	nc	nc	0



CD Normandie Recherche 50								
Ecoles doctorales	UCN	ULHN	URN	INSA	ENSICAEN	ENSA	Somme	
nBISE	497	5	0	4	nc	nc	nc	9
NC	508	1	1	4	2*	1*	nc	9
PSIME	591	1	1	1	5*	1*	nc	9
MIIS	590	5	1	0	1*	0	nc	7
EGN	242	1	1	0	nc	nc	nc	2
HSRT	556	1	0	0	nc	nc	?	1 ?
NH	558	0	0	0	nc	nc	?	0 ?
DN	98	1	0	0	nc	nc	nc	1

Gilles Gasso (INSA Rouen) précise qu'un certain nombre de demandes se font au fil de l'eau, par exemple les demandes liées à l'EUR XLChem, et qu'il faudra faire un bilan à la rentrée prochaine pour connaître la réalité de ce qui a été obtenu. FD précise en effet que le bilan fait ce jour devra être corrigé et complété comme chaque année à l'automne. Vincent Richard (URN) complète ces informations en indiquant qu'il doit manquer dans ce bilan intermédiaire des contrats doctoraux financés par les grands organismes de recherche et que, à cette étape, le bilan est plutôt positif malgré les annonces de réduction de budget de la Région Normandie. La dernière réunion de la commission permanente de la Région devant se prononcer sur les demandes de contrats doctoraux est prévue en juillet 2025. Emilie Bouet (Région Normandie) confirme que la prochaine commission permanente du 26 mai 2025 et que la plupart des dossiers ont été déposés mais que l'arbitrage sera sans doute plus compliqué lors la commission permanente de Juillet compte-tenu des restrictions budgétaires.

Concernant la campagne des contrats doctoraux au titre du Handicap, FD indique que dix entretiens d'accompagnement ont bien eu lieu les 19 et 20 mars 2025 (3 UCN, 7 URN / 3 HSRT, 3 NH, 2 nBISE, 1 PSIME, 1 NC), pour un dépôt de 6 dossiers définitifs début avril (3 UCN, 3 URN / 3 NH, 2 nBISE, 1 PSIME). Les auditions de classement ont été organisées le 23 avril 2025 par une commission mixte de représentants et vice-présidences de l'UCN, l'URN et Normandie Université. A la suite de ces auditions, ont été sélectionnés un dossier nBISE /UCN et un dossier NH/URN pour l'obtention d'un contrat doctoral Handicap sur fonds propres. Les quatre autres dossiers (2 NH, 1 nBISE, 1 PSIME) ont été déposés le 12 mai 2025 sur la plateforme du Ministère et leur éligibilité a été confirmée le 15 mai. FD rappelle que comme chaque année, il a planifié un entretien téléphonique avec le Ministère pour expliquer la procédure, préciser les critères de classement et répondre aux questions. L'entretien est planifié le 20 mai 2025 matin. La décision de la commission nationale est attendue la semaine du 23 juin 2025.

### Budget des ED : 2<sup>ème</sup> campagne de demandes de reversements

Aurore Patey (AP) rappelle que les tableaux de demandes de reversement, envoyés par Marie-Noëlle Poulain, doivent être remontés au pôle doctoral de Normandie Université (adresse générique [ced@normandie-univ.fr](mailto:ced@normandie-univ.fr), avec copie à Marie-Noëlle Poulain et Aurore Patey) au plus tard le vendredi 13 juin 2025. Cette deuxième campagne annuelle doit permettre la remontée par Normandie Université des demandes regroupées avant fin juin. A priori, le pôle doctoral de Normandie Université a bien eu confirmation de la part de l'ED nBISE de l'absence de demande de reversement pour cette campagne. AP profite de cette présentation pour rappeler les budgets et niveaux d'engagements et reversements des établissements et des ED tels que connus à ce jour.



**Solde établissement** à l'issue de la 1<sup>re</sup> campagne de reversement

Etablissement	Nb de doctorants	Montant total	Montant en stock	Montant 1er rev.	Montant 2e reversement	Montant du 3e reversement	Montant restant
UCN	823	98 760,00 €	49 380,00 €	17 182,04 €			32 197,96 €
URN	712	85 440,00 €	42 720,00 €	11 141,00 €			31 579,00 €
ULHN	186	22 320,00 €	11 160,00 €	2 540,00 €			8 620,00 €
INSA	158	18 960,00 €	9 480,00 €	3 460,00 €			6 020,00 €
ENSICAEN	1	120,00 €	120,00 €	0,00 €			120,00 €
ENSA Normandie	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
<b>Total :</b>		<b>225 600,00 €</b>	<b>112 860,00 €</b>	<b>34 323,04 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>78 536,96 €</b>

Montant de 120 € géré directement par l'ENSICAEN

**Budget des ED** à l'issue du 1<sup>er</sup> reversement

	DN	EGN	HSRT	MIIS	nBISE	NC	NH	PSIME	Total
Ligne SIFAC	11 300,00 €	9 400,00 €	25 250,00 €	24 850,00 €	40 400,00 €	25 050,00 €	20 350,00 €	41 350,00 €	197 950,00 €
1 <sup>er</sup> reversement :		1 000,00 €	3 537,04 €	1 160,00 €	7 935,00 €	1 800,00 €	9 051,00 €	9 840,00 €	34 323,04 €
SIFAC après 1 <sup>er</sup> reversement	11 300,00 €	8 400,00 €	21 712,96 €	23 690,00 €	32 465,00 €	23 250,00 €	11 299,00 €	31 510,00 €	163 626,96 €

### Programme de mobilité internationale Erasmus +

AP fait une brève synthèse des subventions accordées par l'Agence Erasmus à Normandie Université au bénéfice des doctorants de Normandie. Sur les 30 025 euros obtenus de l'appel 2023 (01/06/2023 au 31/07/2025), 87% ont été engagés à ce jour. FD indique aux membres du CED que la mobilisation du reliquat peut encore être réalisée pour des doctorants ayant un projet de mobilité courte (5-30 jours) à courte échéance (retour avant fin juillet 2025) et uniquement dans les pays européens membres du programme. Il est par contre indispensable de contacter AP dans les jours qui suivent cette réunion de CED. AP indique également qu'elle doit finaliser et soumettre le rapport final de cet appel. Concernant les appels 2024 (01/06/2024 au 31/07/2026) et 2025 (01/06/2025 au 31/07/2027), 19 050 euros et 39 450 euros ont été obtenus par Normandie Université et doivent être mobilisés. AP a envoyé un courriel à tous les doctorants de Normandie en ce sens. AP rappelle également aux ED qu'il est opportun de répartir la prise en charge du transport par l'ED et l'aide à la mobilité hors frais de voyage sur le programme Erasmus. Un rapport intermédiaire doit être soumis à courte échéance pour l'appel 2024. Jean-Luc Lamotte demande si des mobilités hors Europe sont également possibles. AP rappelle qu'un maximum de 20% du budget alloué peut être utilisé pour des mobilités hors Europe (qui comprend des pays situés en Europe mais non membres : par exemple Royaume Uni, Suisse,...) et que sur l'appel 2023 l'aide ne pourrait être que très partielle car 18% du budget a déjà été dépensé pour des mobilités hors Europe. AP souligne par contre qu'il vaut mieux lui faire remonter tous les dossiers pour qu'elle puisse optimiser les budgets disponibles.

### Lancements des concours i-PHD et Starthèse

AP informe les membres du CED de deux concours dont les appels ont été publiés entre la dernière réunion du CED le 15 mars 2025 et ce jour. Les dates de clôture sont par contre déjà dépassées (16 mai 2025 pour les deux concours). Le concours i-PHD concerne les doctorants inscrits au moins en D2 et des docteurs (depuis moins de 5 ans), intéressés par la création de start-up à partir des travaux de recherche (informations complètes sur le site de BPI France ; <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-i-phd-2025>). Le lauréat bénéficie d'un programme d'accompagnement, d'une mise en visibilité des projets, d'une intégration dans le réseau national des lauréats. FD précise que dans le cadre de discussions avec Christine Canet (Normandie Valorisation), il semble y avoir eu des candidatures de très bon niveau. Le second concours, Starthèse, concerne les doctorants et jeunes chercheurs (docteurs depuis moins de 5 ans) de tous domaines qui ont suivi un programme de formation à la créativité et/ou de conception (y compris ceux qui ont suivi un module entrepreneuriat ou d'initiation à l'entrepreneuriat). Ce concours de sensibilisation à l'entrepreneuriat, permet de présenter un projet fictif ou réel, en relation ou non avec sa thèse et offre trois prix à gagner (300, 500 et 700 euros). FD indique qu'il y a eu dix candidatures reçues, ce qui est très encourageant.



## Ambassadeurs et ambassadrices du doctorat

FD informe les membres du CED que le Ministère a lancé fin mars 2025 un appel à sélection dans les régions d'ambassadeurs et ambassadrices du doctorat pour créer un réseau de promotion et mise en valeur du doctorat. Les ambassadeurs et ambassadrices du doctorat devront être titulaires d'un doctorat obtenu en France, avoir déjà démontré une appétence et une aptitude à promouvoir le doctorat, incarner collectivement, au sein du réseau d'ambassadeurs, l'espace des possibles en matières de trajectoires professionnelles des docteurs, en France, en Europe et au-delà, avec des profils et des parcours personnels et professionnels, inspirants et diversifiés, donner une image attractive du doctorat, valoriser les jeunes docteurs et leur permettre de se reconnaître et de se projeter, et/ou apporter des témoignages de pratiques remarquables (stratégies de ressources humaines tournées vers le doctorat, mentorat, de méthodes de recrutement, de gestion de carrière des docteurs) d'entreprises ou d'autres types d'organisations, permettant à d'autres employeurs de s'en inspirer et de créer de l'émulation entre employeurs. Les personnalités retenues seront missionnées par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour remplir, à titre bénévole, le rôle d'ambassadeur du doctorat, pendant une durée de 3 ans, avec les missions suivantes : 1) participer aux journées annuelles du réseau des ambassadeurs (réception des nouveaux ambassadeurs, partage de leurs actions, initiatives et autres informations pouvant intéresser le réseau ; 2) contribuer aux actions de communications sur le doctorat au niveau national, en acceptant de faire l'objet de portraits et de livrer des témoignages vidéos diffusés sur une plateforme nationale du doctorat et sur les canaux de communication du MESR, de la DGESIP ou de la DGRI ; 3) promouvoir le doctorat, au quotidien, dans leurs réseaux professionnels, contribuer à faire connaître, dans leur secteur d'activité, les bonnes pratiques de recrutement et de gestion de carrières des docteurs pour créer de l'émulation entre employeurs ; 4) contribuer aux événements de promotion du doctorat dans leur région (future journée européenne du doctorat) ; et 5) contribuer, sur leur territoire, à l'entretien des liens entre les secteurs d'emploi et les formations doctorales et à l'amélioration, en France, de l'attractivité du doctorat et de sa reconnaissance par tous les secteurs de la société.

Chaque établissement co-accrédité, ainsi que chaque ED, a reçu la demande du Ministère et devait remonter des propositions à la DRARI pour le 12 mai 2025 en amont de l'envoi au Ministère par la DRARI le 25 mai 2025. La consolidation de la liste et le choix des ambassadeurs et ambassadrices doit être réalisé cet été par le Ministère en vue d'une cérémonie de réception en octobre 2025.

Laurence Puechberty et Arnaud Haquet (URN) précisent qu'après discussion interne avec les vice-présidences les noms de Patrice Lerouge, Cécile Legros, Pierre Calka, Cécile Duclairioir-Poc et Françoise Baillot ont été remontés. Gilles Gasso (INSA Rouen) indique avoir oublié la date butoir du 12 mai 2025 et les interlocuteurs des autres établissements (en absence des vice-présidences concernées) n'ont pas d'information. FD précise qu'il est sans doute encore temps de contacter Guillaume Boitier ou Annie-Claude Gaumont à la DRARI sachant que la remontée vers le Ministère doit être réalisée au plus tard le 25 mai.

## Qualification 2026 – Webinaire CP-CNU

FD informe les membres du CED de l'organisation prochaine (3 juillet 2025, 10h à confirmer) d'un webinaire sur les procédures de qualification aux fonctions de maître de conférences, ayant pour objectif à la fois de présenter l'instance du CNU et la procédure de qualification, mais aussi une présentation des sous-commissions disciplinaires et leurs attendus spécifiques. FD précise que dans le contexte des modifications de dates et procédures depuis deux ans, il est important de communiquer cette information aux doctorant.es potentiellement intéressé.es par une poursuite professionnelle dans le monde académique.

## Fiche Doctorat RNCP

FD annonce que la nouvelle fiche RNCP du doctorat est enfin sortie fin avril et que contrairement aux discussions de la dernière année, l'organisation de la fiche est similaire (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40525/>). FD attire l'attention sur une nouveauté malgré tout qui indique que la validation des compétences est liée au manuscrit de thèse et à la soutenance. Sachant que les compétences sont multiples et acquises aussi bien dans le travail de recherche, l'expérience professionnelle et les formations complémentaires, le jury de soutenance devra peut-être avoir accès à des informations jusqu'alors non développées dans le manuscrit de thèse (portfolio de compétences par exemple). FD propose qu'une des prochaines réunions inter-ED soit focalisée sur cet aspect.

## Présentation d'un projet COFUND (Région Normandie)

FD donne la parole à Leïla Mehnane et Emilie Bouet, chargée de projets du Service Enseignement Supérieur et Recherche de la Région Normandie. L'objectif est de donner une suite au projet Winning Normandy ciblant les post-doctorants et qui structurerait une



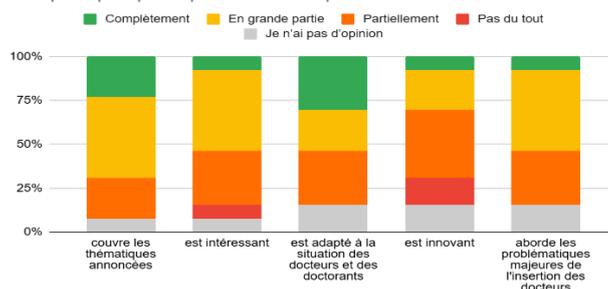
collaboration entre la Région Normandie et les établissements de l'ESR normand. Pour maximiser les chances de réussite au niveau européen, le choix a été fait de cibler le niveau doctorat dans le cadre d'un consortium avec les trois universités normandes, l'INSA Rouen Normandie, l'ENSICAEN et le CNRS ; des industriels sont également concernés. Sur le plan des effectifs, le projet vise à recruter 30 doctorants en deux vagues sur un programme de 60 mois au total. Le dépôt du dossier doit être réalisé le 24 juin 2025 pour un début effectif au printemps 2026 et des premiers recrutements à l'automne 2027. Par comparaison au programme Winning Normandy dont le périmètre thématique était assez ouvert, le périmètre d'ACTING Normandy (Adventing Carbon Transition and New Green in Normandy) est obligatoirement ciblé sur une thématique, celle de la décarbonation industrielle, les mobilités bas carbone et le mix énergétique, avec deux axes transversaux les SHS et le numérique (et surtout l'IA). Le budget prévisionnel est conséquent, près de 8 millions d'euros dont 3,5 millions de l'Union Européenne pour attirer les meilleurs jeunes chercheurs dans un environnement attractif. La Région Normandie envisage de cibler les salaires et de mobiliser les montants européens pour les coûts d'environnement. Sur le plan temporel, l'évaluation du projet va durer jusqu'à novembre-décembre 2025 pour un démarrage en avril-mai 2026 après une phase de négociation/conventionnement. Une 1<sup>ère</sup> phase de remontée de sujets de thèse avec sélection serait lancée avant la mise en place des étapes de recrutements des doctorants début 2027. Vincent Hardy (ED PSIME) demande si ces 30 contrats viennent s'ajouter aux financements déjà en plus des financements déjà alloués par la Région. Leïla Mehnane indique que c'est un souhait partagé par le Service ESR de la Région mais que l'arbitrage n'a pas encore été finalisé. Vincent Hardy demande si la constitution des comités de sélection a été fixée. Emilie Bouet répond que la volonté initiale de se reposer sur les experts de l'ANR n'est pas envisageable du fait du manque de temps de l'instance et que la région est ouverte à des recommandations de la part des ED. Cependant, les règles des actions Marie Curie s'appliquent et il n'est donc par exemple pas possible que participent les directions de thèse des doctorants à recruter. Vincent Richard (URN) précise que lors des discussions initiales avec la Région et le Cabinet l'UP avait été évoqué un conseil scientifique avec une participation des ED, sans que la décision finale ait été prise. Damase Mouralis (ED HSRT) se renseigne sur l'obligation que les candidats soient de nationalité étrangère. Emilie Bouet et Philippe Mogueu (DRV URN) répondent que les candidats ne doivent pas avoir passé plus de 12 mois en France dans les derniers 24 mois. Emilie Bouet rappelle que le programme prend également en compte une prime de mobilité, importante dans le cadre de la facilitation à l'arrivée des meilleurs candidats.

## 2. Retour sur le test de la formation PHDOOC « Doctorat et poursuite de carrière »

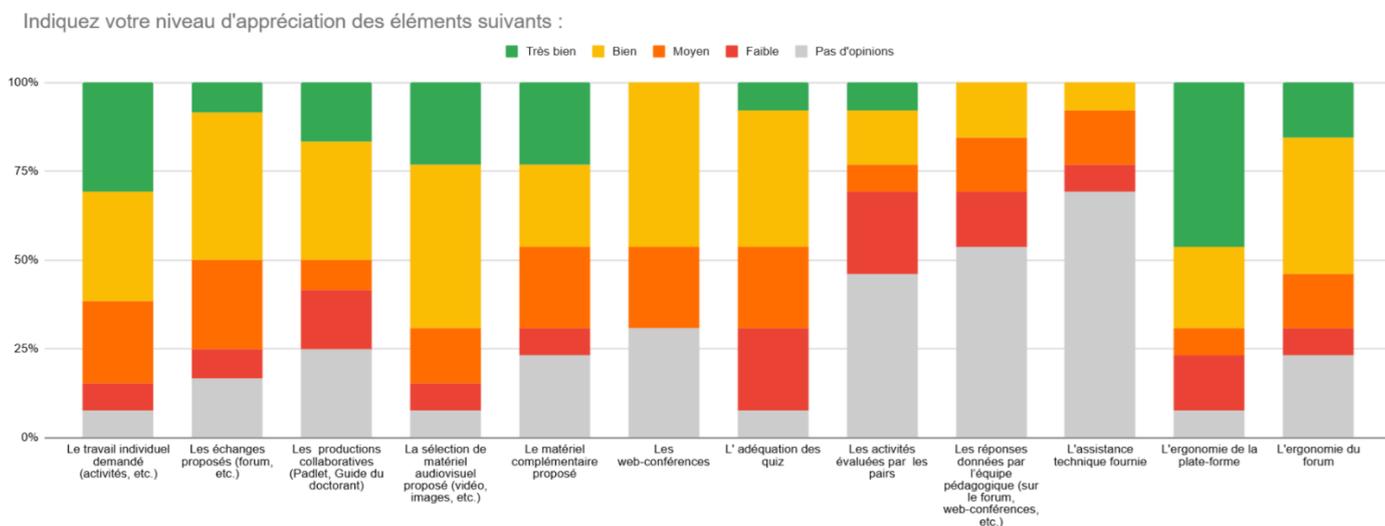
FD rappelle que lors de la réunion plénière du CED du 18 novembre 2024 avait été décidé de proposer aux doctorantes et doctorants de Normandie de tester le MOOC « Doctorat et poursuite de carrière » de l'association PHDOOC. Ce MOOC était animé du 14 janvier au 4 mars 2025 et permettait de suivre soit le parcours "commun" (~ 2 h / semaine, total ~ 12 h de formation), validé par quiz et activités, soit un parcours "avancé" (~4 h / semaine, total ~ 24 h de formation), validé également par quiz et des activités, et en plus la réalisation de deux évaluations par les pairs et des activités collaboratives complémentaires. Les doctorantes et doctorants élus dans les conseils des huit ED avaient été ciblés préférentiellement mais l'appel avait été ouvert cet hiver aux autres doctorants volontaires. Vingt-cinq inscriptions étaient possibles dans le cadre de ce test et une liste complémentaire de 3 doctorant.es avait été constituée en cas de désistements. Les volontaires étaient réparti.es dans 7 des 8 ED : 7 ED nBISE, 2 ED NC, 3 (+1) ED PSIME, 2 ED MIIS, 2 ED EGN, 4 (+1) ED HSRT, 0 ED NH et 5 ED DN. Deux doctorant.es ne se sont finalement pas inscrit.es et 7 doctorant.es (et les 3 de la liste complémentaire) n'ont pas validé la formation. Treize doctorant.es ont validé le parcours « commun » et trois ont validé le parcours « avancé ».

FD donne la parole à Audrey Chaudron, Juliette Leclerc et Lyse Szymanski pour faire un retour de l'enquête réalisée auprès des doctorant.es ayant suivi ce MOOC. L'enquête a été réalisée de manière anonyme par Google forms auprès de la liste des 28 doctorant.es ciblés et 15 réponses ont été obtenues (4 ED nBISE, 2 ED NC, 2 ED MIIS, 2 ED PSIME, 2 ED DN, 2 ED HSRT et 1 ED EGN ; 1 D1, 10 D2, 4 D3). A la question posée aux doctorants sur l'intérêt de proposer cette formation dans le catalogue des formations doctorales 2025-2026, une note moyenne de 3,7 sur 6 a été obtenue associée à une vision très contrastée (9 favorable et très favorables, 3 neutres, 4 défavorable et très défavorable). La très grande majorité des doctorants ont parlé de leur expérience de cette formation (un seul doctorant ne l'a pas fait ni auprès d'autres doctorants ni auprès de sa direction de thèse). Soixante pour cent des doctorants ayant répondu ont mentionné avoir découvert de nouvelles notions et 73% pensent que cette formation va les aider dans leur parcours professionnel (33% fréquemment, 20% occasionnellement, 20% rarement). La durée et

Jusqu'à quel point pensez-vous que ce MOOC...



L'ampleur de l'investissement personnel semblent adaptées pour plus de 60%. Sur le plan qualitatif, les éléments suivants ont été rapportés :



L'impression sur les unités est bonne y compris sur les unités optionnelles (mais suivies par peu de doctorant.es). Les commentaires libres reflètent des attentes différentes des doctorant.es notamment sur la forme du MOOC (travail fragmenté 6 semaines en contraste avec une volonté/habitude de concentration temporelle du travail ayant amené certain.es doctorant.es à attendre que tout soit en ligne pour finaliser le MOOC hors des délais pour leur validation). Quelques doctorant.es ont également mentionné que certaines parties n'étaient pas nécessaires pour leur génération (1<sup>ère</sup> session ciblant la prise en main de l'outil numérique) et d'autres que le début de l'année civile n'est pas la période la plus libre pour suivre ce type de formation.

L'indice de satisfaction est globalement bon et sera à prendre en compte dans la programmation de l'offre de formation 2025-2026.

### 3. Encadrement de l'IA générative en doctorat : étude d'un cas

FD rappelle que les problématiques de l'utilisation non encadrée des outils d'IA génératives ont déjà été mis à l'ordre du jour des réunions plénières du CED à deux occasions depuis 2023. FD expose un cas de l'utilisation de l'IA générative dans la rédaction d'un manuscrit de thèse pouvant servir de support de discussion. Après l'envoi du manuscrit de doctorat aux rapporteurs, un des rapporteurs mentionne un soupçon d'usage d'IA (ChatGPT). La direction de thèse et la direction de l'ED concernée font une analyse Compilatio du manuscrit qui confirme l'utilisation de Chat GPT. Un échange est organisé avec la doctorante qui précise sans détour l'emploi de ChatGPT pour une aide à la reformulation. Le passage du manuscrit de thèse à une autre IA vérifiant les sources de rédaction utilisées par Chat GPT, GPTZero, confirme la demande de réécriture d'un texte dont la doctorante était bien la rédactrice. L'ED demande à la doctorante d'inclure une page en début de thèse mentionnant l'utilisation de ChatGPT pour l'aide à la rédaction. Il est décidé par l'ED de ne pas faire de signalement au référent intégrité scientifique de l'établissement.

FD indique que l'utilisation d'outils d'IA générative, notamment en doctorat, ouvre à plusieurs domaines de discussion sur la possibilité de plagiat et les difficultés dans sa détection, sur les compétences attendues d'un docteur et sur la sécurisation de la propriété intellectuelle. Le MENESR a confié une mission à l'Amue sur ce domaine et plusieurs établissements ont mis en place des chartes d'utilisation de l'IA générative (Université de Lille par exemple) ou des formations à l'utilisation de l'IA générative (Université Paris-Saclay). La charte mise en place par l'université de Lille vise à faire respecter des valeurs telles que l'intégrité, le respect, l'équité, la responsabilité, la sobriété, la réflexivité, l'esprit critique et la transparence tout en protégeant les données. Présenter des contenus générés par IA comme sa propre production est interdite (fraude) et l'utilisation de l'IA générative pour reformuler des contenus est interdite car rendant complexe la détection de plagiat. Enfin, le doctorant doit être en capacité de justifier toutes démarches intellectuelles et pratiques requises dans la production d'un contenu. Les IA génératives, en tant qu'aides à la production, ne doivent pas se substituer au développement de compétences.

Dans le contexte normand, la question se pose notamment de la pertinence de la simple attestation sur l'honneur de non plagiat. FD ouvre la discussion notamment par plusieurs propositions déjà discutées de l'analyse systématique et automatique des manuscrits



lors de leur dépôt initial sur SyGAL et de l'envoi des rapports en recherche de plagiat et de recherche d'une aide à la production de l'IA aux membres du jury de soutenance. Jean-Luc Lamotte (ED MIIS) indique que dans une réunion préparatoire à la prochaine réunion du conseil de l'ED MIIS, l'échange avec les doctorants révèle que les outils d'IA génératives sont très utilisés pour la reformulation ou la traduction dans l'objectif d'être mieux compris et concurrentiel avec la communauté anglophone. Plusieurs doctorants témoignent de l'utilisation de ces outils pour les corrections de fautes, la recherche de synonymes ou la traduction. Certaines IA permettent également de fournir des références qu'il est nécessaire d'aller vérifier. Gilles Gasso (INSA Rouen) confirme la complexité de la problématique du fait d'une absence de réglementation mais que la vérification initiale des manuscrits avant envoi aux rapporteurs est une bonne pratique à mettre en place. La question reste cependant complexe car la pertinence des outils de détection est très variable et l'évolution de ces outils est extrêmement rapide. Alexandra Merle (ED NH) pose la problématique en termes d'adaptation aux différentes disciplines et tout particulièrement aux disciplines dont la contribution de la qualité de réflexion et de formulation du doctorant fait directement partie de l'évaluation de ces compétences (philosophie par exemple). FD engage chaque ED à ouvrir des discussions au sein de leurs conseils pour une mise en commun applicable pour l'ensemble des établissements co-accrédités et dans un outil commun (SyGAL). Arnaud Haquet (URN) précise que l'IA générative peut dépasser la simple reformulation mais devenir un outil de substitution permettant la formulation. Il est donc important d'envisager une attention toute particulière des compétences des doctorants à l'oral dans le cadre de la soutenance car la traçabilité de ces éléments à l'écrit a peu de chance d'être pertinente. Vincent Dalla rappelle que les directions de thèse doivent être les premiers à accompagner les doctorants et être vigilants. Est abordée l'opportunité de sensibiliser les doctorants à ces notions liées à l'utilisation de l'IA générative. L'approche au niveau de chaque ED semble la plus pertinente car prenant en compte notamment les différences d'attendu entre disciplines. Damase Mouralis (ED HSRT) est d'accord avec l'ensemble des discussions sur ce thème et rappelle que les établissements normands ont également produit des documents dans ce sens, notamment dans le cadre des examens universitaires. Andréane Cuissart (ED PSIME) demande s'il est possible d'utiliser l'IA pour générer une liste de la bibliographie importante sur un sujet. La question de l'outil n'est pas en soi problématique si les références sont toutes vérifiées et analysées de manière critique. Nicolas Langlois (ESIGELEC) témoigne d'une action menée contre un post-doctorant qui avait cité des références factices dans un rapport. Vincent Hardy (ED PSIME) et Vincent Dalla (ED NC) convergent vers la proposition d'un envoi systématique des rapports d'analyse de recherche de plagiat et d'utilisation de l'IA aux rapporteurs, le signalement en cas de démonstration de plagiat et une augmentation des attendus de la soutenance du doctorat pour réellement évaluer les compétences du doctorant. Cette dernière partie nécessite une révision de la soutenance qui pourrait passer par un travail du RNCD. FD mentionne que lors de la prochaine réunion du RNCD, doit être abordé la notion de refonte de l'arrêté formation doctorale et qu'il essaiera de poser cette question importante, d'autant que la nouvelle fiche RNCP du doctorat mentionne que l'évaluation de chacune des compétences doit être faite dans le cadre du manuscrit et de la soutenance. Gilles Gasso (INSA Rouen) pose la question d'un élargissement de ce point aux rapports des rapporteurs par homologie avec le travail de reviewers de publications.

#### 4. Questions diverses

Laurence Puechberty souhaite que l'offre de formation destinée aux doctorants à mission d'enseignement et le souci de l'absentéisme des doctorants aux formations doctorales soient abordés prochainement en CED. FD précise que ces deux points feront partie de l'ordre du jour de la réunion plénière du 23 juin 2025 essentiellement dédié au bilan des formations doctorales.

Yazid Hafsi (ED EGN) demande comment obtenir une attestation en heures de formation pour le suivi du MOOC PHDOOC. Un open badge a été obtenu. FD rappelle que la validation des heures de formations pour les formations extérieures à celles organisées à travers l'outil SyGAL sont sous la responsabilité des ED concernées, en fonction de leur règlement intérieur. Clara Vielcanet et Alexandre Guilbaut souhaitent avoir des détails quant à un ressenti d'absence de consensus entre ED sur les formations obligatoires. FD précise que la formation à l'intégrité scientifique et l'éthique de la recherche est la seule formation obligatoire au niveau national qui est assurée en Normandie d'une part par une formation en présentiel et d'autre part par le suivi de MOOC (Université de Bordeaux, Université de Lyon). L'autre formation obligatoire, au niveau régional cette fois-ci, est la formation « Lutte contre tout type de violences et de discriminations » mise en place en 2024 sur proposition de la direction du CED en 2023. Cette obligation s'applique par contre de manière différente d'une ED à l'autre en fonction de son règlement intérieur (obligation en D1 ou pendant le doctorat ; tous les doctorants, doctorants entrés dans l'ED depuis le 01/09/2024 ; ...). S'ajoute enfin une formation à l'éthique de la recherche, organisée par une collègue de la DRI de Unicaen comme une formation spécifique de chacune des ED, en fonction encore du règlement intérieur de chacune des ED.

Emilie Despois (URN) souhaite partager la problématique des corrections des manuscrits de thèse demandées par les directions de thèse alors que le jury a bien statué sur l'absence de demande de correction. Les directions de thèse indiquent que les membres du jury ont peur de porter préjudice aux doctorants en cochant la case de demande de correction. Alain Rincé (ED nBISE) propose que



les documents associés au dossier de soutenance soient plus explicites. Marie Legay (UCN) et Elodie Leblanc (INSA Rouen) communiquent systématiquement de manière proactive auprès des directions de thèse avant la soutenance qu'il n'y a pas d'inscription de cette demande de corrections qui pourraient porter préjudice aux doctorants et que par contre aucune correction n'est possible si la demande n'a pas été faite par le président de jury sur le formulaire. Gilles Gasso (INSA Rouen) indique que souvent les collègues font une distinction entre des modifications mineures (coquilles, ...) et majeures, alors que ces deux cas sont bien mentionnés de manière explicite. FD précise que la problématique sous-jacente est également la sécurisation du contenu même du manuscrit entre le 1<sup>er</sup> dépôt et le second (ajout d'éléments supplémentaires, disparition de parties substantielles, ... en absence d'une validation des ces modifications par le jury de soutenance). Cette situation oriente la discussion vers la nécessité d'avoir une comparaison automatisée de documents entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dépôt pour localiser les modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, FD clos la réunion à 17h00.

